

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIBANDES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'aménagement et notamment ses
articles L. 103-1 et suivants et R. 103-1 et suivants,
Vu la délibération n°14 du conseil communautaire
en date du 15 avril 2024, approuvant le plan de
aménagement global et le programme de projet de
renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil à
Limoges,
Vu l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Accueil
environnemental de Nouvelle Aquitaine
n°1004000001 relatif au projet de renouvellement
urbain du quartier de Beaubreuil à Limoges en date du 9
mars 2024,
Vu le courrier en date du 27 août 2024 par lequel le
Président de Limoges Métropole a sollicité de nommer
le Président du Tribunal administratif de Limoges la
délégation d'un commissaire enquêteur,
Vu la décision du Tribunal administratif de Limoges
n°1004000001 en date du 10 octobre 2024 par laquelle
le commissaire enquêteur est Monsieur René GICHÉAU en
tant que suppléant,
Vu les plans du dossier soumis à l'enquête
publique.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Il sera procédé par Limoges Métropole, du mardi 8 octobre 2024 09h00
au mardi 12 novembre 2024 17h00, soit pendant les jours consacrés, à une enquête
publique relative à la délibération de projet pour réaliser le projet de renouvellement urbain
du quartier de Beaubreuil à Limoges.
Le projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil comprend les secteurs
« Rives d'Agoutie sud », « Centre-ville » et « Rives et Dardes ».

ARTICLE 2 : Le dossier relatif à l'enquête présentée à l'article 1 sera tenu à la
disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au siège de la Communauté
urbaine, à la mairie de Limoges et à l'annexe mairie Limoges Nord - Beaubreuil de la Ville de
Limoges, pendant les jours et heures d'ouverture
au siège de Limoges Métropole, situé au 19 rue Bernard Palissy, pendant les
jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 09h00
à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- à la Mairie de la Ville de Limoges, dans les locaux de la Direction de l'action
sociale et immobilière situés au 31 avenue Beaudin à Limoges, pendant les jours
et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 09h00 à
12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- à l'annexe Mairie Limoges Nord - Beaubreuil de la Ville de Limoges, située à
allée Fernand Privat, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au
public, du lundi de 09h00 à 12h00 et du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00.

ARRÊTÉ

Arrêté concernant l' ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet pour réaliser le projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil à Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2024



ARR_DAJ_25605_ENQUETE_PUBLIQUE_DECLARATION_PROJET_RENOUVELLEMENT_URBAIN_BEAUBREUIL.pdf
(.pdf, 1,4 Mo)



TÉLÉCHARGER